

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023



SOMMAIRE

Le mot du Président	4
Les temps forts 2023	5
Présentation du SITOM Nord Isère	7
Un syndicat au service d'un territoire	8
L'organisation politique	10
L'organisation administrative	11
L'outil de traitement	12
Synthèse technique	15
Process industriel	16
Déchets traités	17
Fonctionnement des fours	18
Les sous-produits	18
Consommations de l'UVE	19
Valorisation énergétique	20
Synthèse environnementale	23
En bref	24
Contrôle des rejets atmosphériques	24
Surveillance environnementale	26
Synthèse économique	29
Coût de l'outil de traitement	30
Grille tarifaire	30
Compte administratif	31
En conclusion	33

Ce rapport est établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il a été présenté au Comité syndical du SITOM Nord Isère lors de sa séance du 18 juin 2024.

Le présent rapport ainsi que le rapport destiné à la DREAL sont disponibles dans les locaux du SITOM Nord Isère ainsi que sur le site internet www.sitom-ni.fr

Le mot du Président



“

Chers lecteurs,

Le rapport d'activités 2023 pour le SITOM témoigne de notre engagement continu et déterminé dans la valorisation énergétique des déchets.

2023, année charnière, nous a permis d'évoluer vers un nouveau mode de gestion de notre usine via un marché public global de performance.

C'est un réel défi de développement, d'optimisation de nos installations avec l'exploration et la mise en œuvre de nouvelles technologies, plus efficaces, à la pointe des attentes environnementales.

Vous trouverez dans ce bilan précis le fonctionnement du Pôle Déchets-Energies du SITOM.

Notre action dépasse le simple cadre du traitement des déchets pour s'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire en tant que fournisseur d'énergie et de préservation de notre environnement, par une surveillance vigilante, rigoureuse des installations.

Nous inscrivons en permanence dans toutes nos décisions cette exigence technologique et protectrice pour le bien-être de nos habitants et notre engagement pour l'environnement.

Bonne lecture.

”

JEAN-PIERRE GIRARD

Président du SITOM Nord Isère

Les temps forts

2023

Signature du nouveau marché public global de performance

Jean-Pierre GIRARD, Président du SITOM Nord Isère, et Guillaume DURY, Directeur régional de VEOLIA



418 visiteurs venus découvrir le Pôle Déchets-Energies en 2023



Gestion de la problématique de la présence massive des bouteilles de protoxyde d'azote



Début des travaux d'optimisation des installations

Changement des surchauffeurs





LE SITOM NORD ISÈRE

PRÉSENTATION



1 Un syndicat au service d'un territoire

Le SITOM Nord Isère est un **syndicat mixte de traitement des ordures ménagères**.

Il a été créé en 1983 sous la forme d'un syndicat d'études fédérant alors 4 syndicats du Nord-Isère cherchant une nouvelle solution de traitement suite à la fermeture de la décharge où ils acheminaient leurs déchets.



En 1986, la première unité de traitement par incinération avec récupération d'énergie verra le jour avec une capacité de traitement de 39 000 tonnes par an. Une extension sera réalisée en 1996, permettant le traitement de 80 000 tonnes par an.

Au fil des années, les adhésions de nouveaux territoires conduiront à la saturation de l'unité. En 2003, les élus décideront de la construction d'une nouvelle usine qui sera achevée en 2008, et qui est celle que nous connaissons aujourd'hui.

En 40 ans, le territoire du SITOM Nord Isère est passé de 123 000 habitants à 405 011 habitants.

Il fédère aujourd'hui 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

2 syndicats, 3 communautés de communes (CC) et 1 communauté d'agglomération (CA).

Son territoire s'étend sur 4 départements : l'Isère, l'Ain, la Savoie et le Rhône.



6

adhérents



199

communes



2 500

km²



405 011

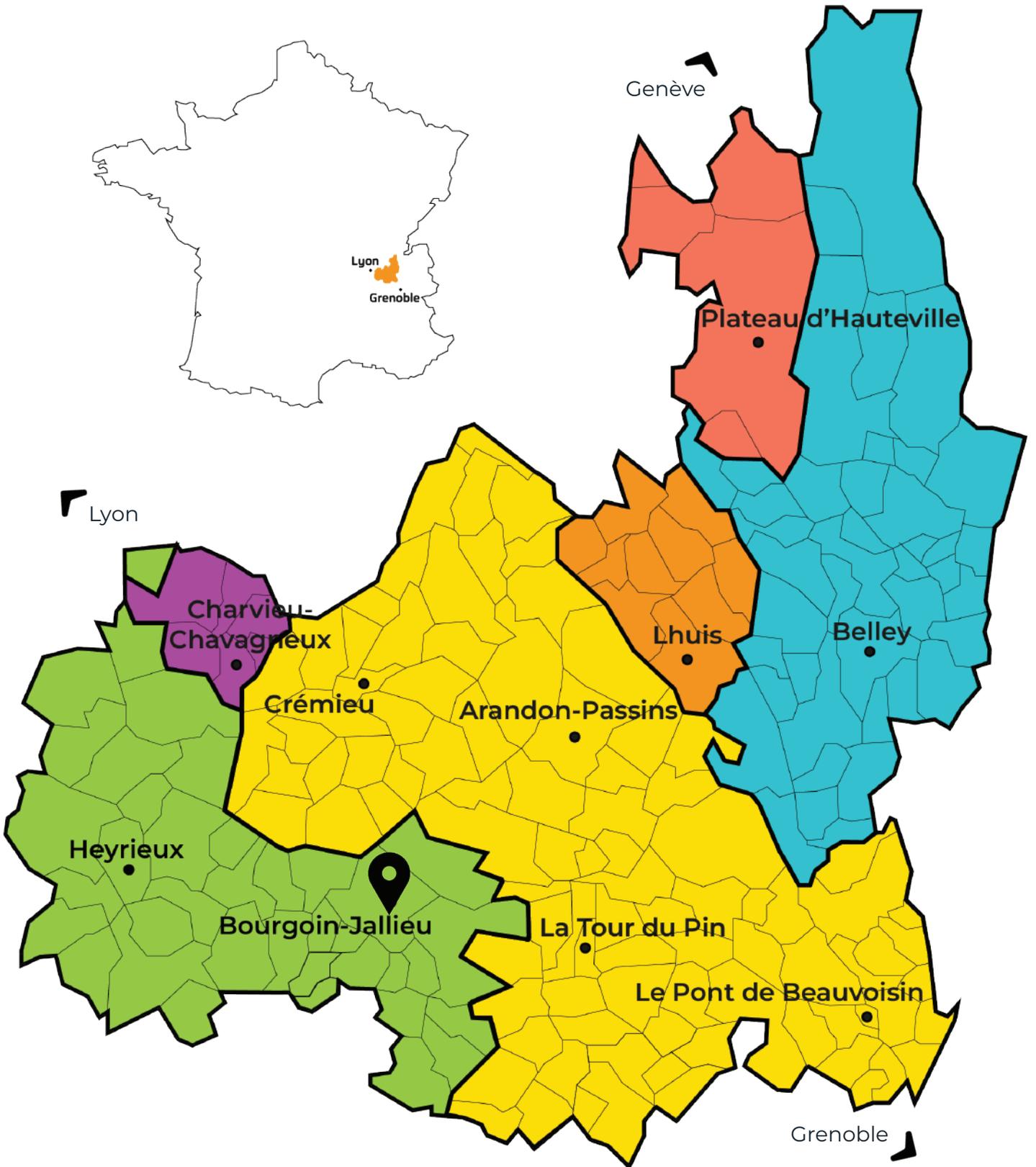
habitants

COMPÉTENCES

Le SITOM Nord Isère exerce la compétence de **traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés par valorisation énergétique**.

Il exerce cette mission pour ses adhérents mais également pour des partenaires publics et privés, en fonction de la disponibilité de ses installations.

La collecte et tri sélectif sont de la compétence des adhérents.

**SMND**

40 communes - 176 818 habitants

SYCLUM

94 communes - 153 776 habitants

CC Bugey Sud

43 communes - 34 106 habitants

CC Lyon St Exupéry en Dauphiné

6 communes - 29 311 habitants

CA Haut Bugey*

6 communes - 6 089 habitants

CC Plaine de l'Ain*

10 communes - 4 911 habitants

Population : source INSEE 2023

* seulement pour une partie de leurs territoires. L'autre partie appartient à des syndicats de traitement voisins.

2 L'organisation politique

LE COMITE SYNDICAL

Le SITOM Nord Isère est dirigé par un Comité syndical de **45 délégué(e)s** désigné(e)s au sein de chaque EPCI adhérent.

Le nombre de délégué(e)s par EPCI est déterminé en fonction du nombre d'habitants sur chaque territoire (2 délégué(e)s par EPCI + 1 par tranche de 11 500 habitants).

<p>SMND 17 délégué(e)s Michel FAYET Alain BERGER Patrick BOUSQUET Patrick CASTAING Hervé CHAMPEAU Chantal BUSSY Céline DEBES Christophe DENIS Vanessa DEVAUX Jean-Pierre GIRARD Denis GIRAUD Jean-Pierre JOURDAIN Pierre MARMONIER Patrick ROSET Noël SUCHET Julie VERNAY-GASS Claude VILLARD</p>	<p>SYCLUM 15 délégué(e)s Frédéric GONZALEZ Bernard BADIN Maurice BELANTAN David EMERAUD Patrick BLANDIN Denis BOUVIER PATRON Max GAUTHIER Daniel LOMBARD François MANON Roger MARCEL François MARTIN Jean-Claude PARAVY Gilbert POMMET Sabrine SALERNO Patrick ROSSI</p>
<p>CA Haut Bugey 2 délégués Dider BOURGEOIS Daniel MATHIEU</p>	<p>CC Plaine de l'Ain 2 délégués Daniel BEGUET André MOINGEON</p>
<p>CC Bugey Sud 5 délégué(e)s Annie BIONDA Jean-Philippe BRUN Pauline GODET Michel-Charles RIERA Xavier VINCENT</p>	<p>CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné 4 délégué(e)s Jean-Louis ANDREU Roger DAVRIEUX Sandrine POZZOBON-MAITRE Jean-Louis TURMAUD</p>



4

Comités syndicaux



24

Délibérations

en 2023

LE BUREAU

Le Bureau réunit **le Président et les 9 Vice-Président(e)s** élus parmi les délégué(e)s.



Jean-Pierre GIRARD

Président

SMND



Jean-Pierre JOURDAIN

1^{er} Vice-Président

délégué aux mâchefers

SMND



Maurice BELANTAN

2^{ème} Vice-Président

délégué à l'étude de la compétence traitement

SYCLUM



Pauline GODET

3^{ème} Vice-Présidente

déléguée au MPPG

CC Bugey Sud



Roger DAVRIEUX

4^{ème} Vice-Président

délégué aux optimisations et conformité

CC LYSED



Roger MARCEL

5^{ème} Vice-Président

délégué à la surveillance environnementale

SYCLUM



Daniel MATHIEU

6^{ème} Vice-Président

délégué aux finances

CA Haut Bugey



Daniel BEGUET

7^{ème} Vice-Président

délégué au PRPGD

CC Plaine de l'Ain



Bernard BADIN

8^{ème} Vice-Président

délégué à la valorisation énergétique

SYCLUM



Max GAUTHIER

9^{ème} Vice-Président

délégué à la communication

SYCLUM

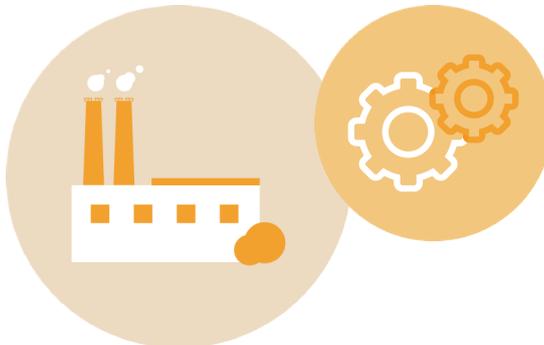
L'organisation administrative 3.

En 2023, l'équipe administrative se compose d'une directrice générale des services, arrivée en mars pour succéder au précédent directeur général des services parti à la retraite, d'une directrice adjointe, d'un chargé de mission (à 20%), d'une chargée de communication et d'une assistante administrative (mise à disposition à 30% auprès d'une autre structure).

4 L'outil de traitement

Le SITOM Nord Isère dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) pour traiter les déchets ménagers du territoire.

Le SITOM Nord Isère est propriétaire de l'UVE dont il détient l'autorisation d'exploitation par arrêté préfectoral en date du 9 février 2006.



La conduite, l'entretien et la maintenance de l'UVE sont confiés à Ronaval, filiale de Veolia, jusqu'en 2033.



16
ème
année
d'exploitation



176 000
tonnes
capacité
autorisée



2
lignes
11 t/h
chacune



80
t/h
vapeur
produite



14,6
MWe
puissance
turbo-alternateur



12,3
MWth
2 échangeurs
réseau de chaleur

L'EXPLOITATION

Depuis 2005, l'exploitation de l'UVE du SITOM Nord-Isère était confiée à Ronaval, filiale de Veolia, à travers un marché de prestations de service. Ce contrat est arrivé à échéance le 25 avril 2023. Le SITOM Nord-Isère a décidé d'un nouveau mode de gestion en choisissant un **marché public global de performance (MPGP)**, pour une durée de 10 ans. Au terme de la procédure de passation, ce nouveau marché a été attribué à **Ronaval**.

Au sein du Pôle Déchets-Energies, Ronaval compte 30 personnes.

Les fonctions ressources et supports sont assurées au sein de la direction régionale Bourgogne Auvergne Rhône-Alpes de Veolia située à Vaulx-en-Velin (69).

30
personnes

43
ans
d'âge moyen



LE MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE

118,1
millions d'euros

10
ans

TRANCHE FERME

Conception et réalisation de travaux d'optimisation et de mise aux normes (18,2 M€ d'investissement)
Exploitation et maintenance de l'UVE (72,3 M€)

TRANCHE OPTIONNELLE AFFERMIE

Conception et réalisation de la plateforme de broyage des encombrants (4,3 M€ d'investissement)
Exploitation de la plateforme de broyage des encombrants (7,4 M€)

TRANCHES OPTIONNELLES NON-AFFERMIES

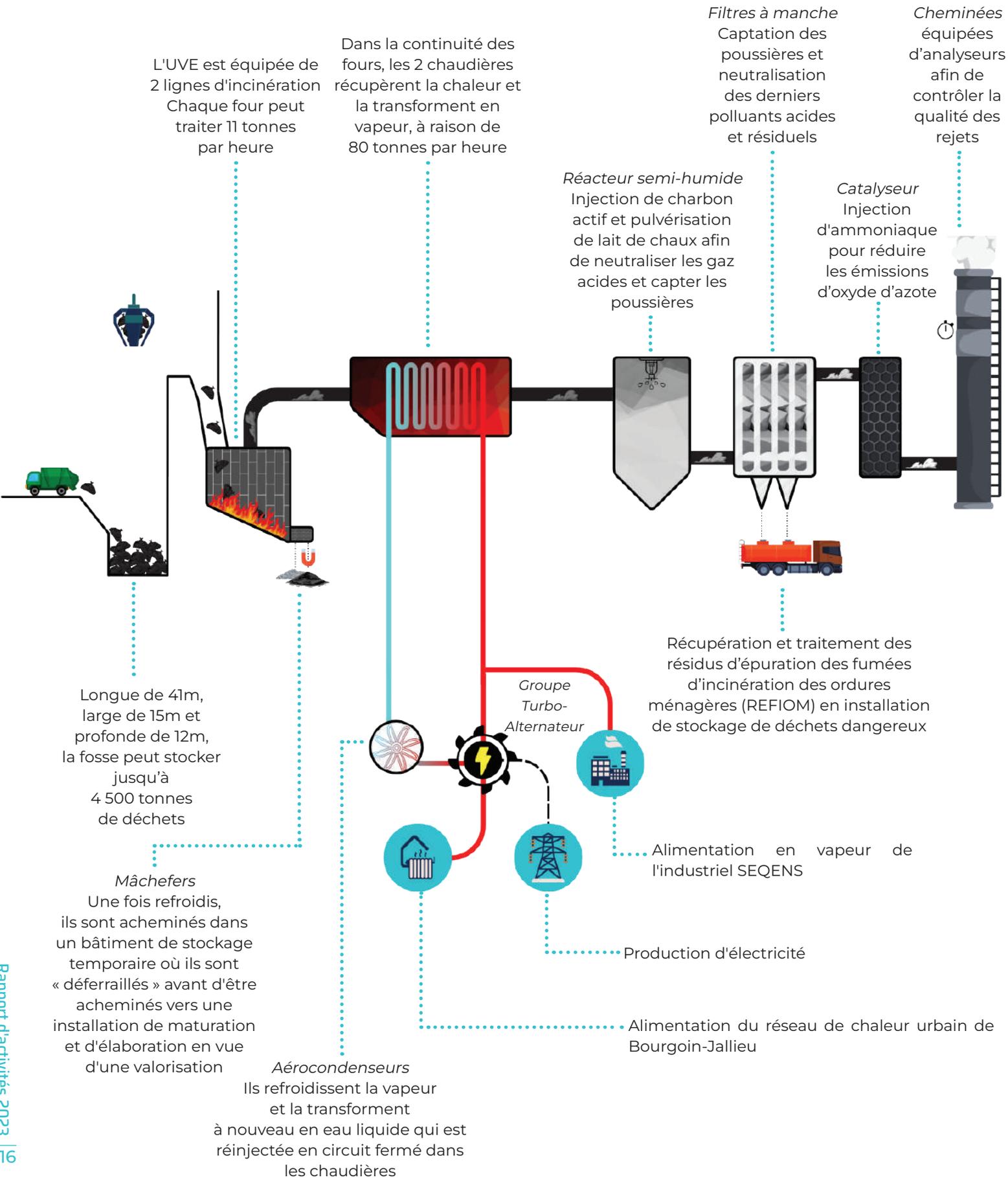
Conception et réalisation d'une installation de production d'hydrogène (12,1 M€ d'investissement)
Exploitation d'une installation de production d'hydrogène (3,8 M€)



SYNTHÈSE TECHNIQUE



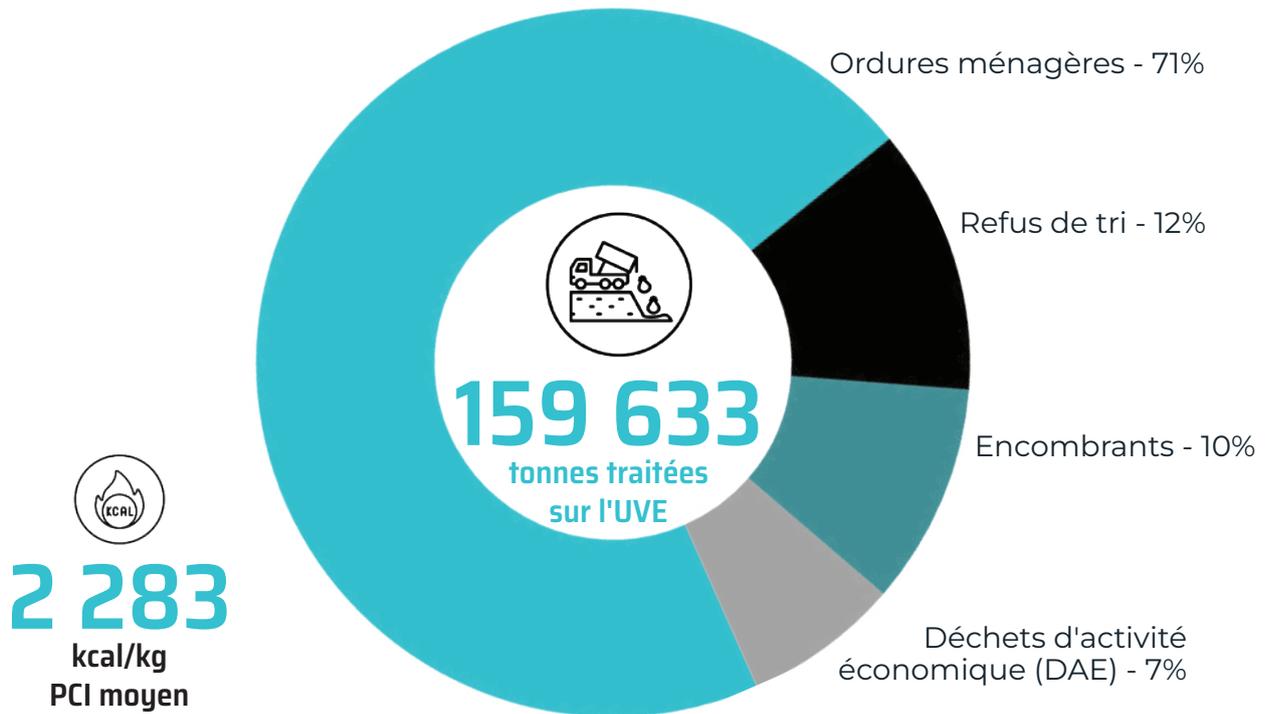
1 Process industriel



Déchets traités 2.

En 2023, le SITOM Nord Isère a géré 161 155 tonnes, dont 1 522 tonnes d'encombrants qui ont été détournées sur l'ISDND de Cessieu (38) en raison de difficultés techniques et des travaux au sein de l'UVE. 65% de ce gisement est issu de la collecte sur le territoire du SITOM Nord Isère, le reste provenant de partenaires publics et privés.

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée par les adhérents a chuté de près de 7% par rapport à 2022 ; en contrepartie, est observée une hausse des encombrants sous gestion du SITOM Nord Isère (5%).



La typologie des déchets traités à l'usine est sensiblement équivalente à l'année 2022.

	2022	2023	Evolution 2022-2023
Déchets gérés (tonnes)	151 926 <i>5 387 détournées</i>	161 155 <i>1 522 détournées</i>	+6,1%
Déchets incinérés (tonnes)	145 100	157 591	+8,6%
PCI (kcal/kg)	2 351	2 283	



3 Fonctionnement des fours



7 277
heures
ligne n°1



7 225
heures
ligne n°2

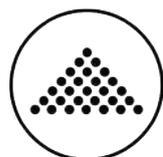
	2022		2023		Evolution 2022/2023
	Fonct. heures	Dispo.*	Fonct. heures	Dispo.*	
Ligne n°1	6 870	78,4%	7 277	83%	+4,6%
Ligne n°2	7 360	84%	7 225	82,5%	-1,5%

* heures théoriques de fonctionnement annuel : 8 000 heures, soit 91,3% du fonctionnement brut

Les arrêts techniques programmés pour assurer la maintenance des équipements représentent environ 10% du temps brut. Le fonctionnement a été perturbé par des arrêts imprévus (fuites chaudière, chutes de réfractaires liées à l'explosion de bouteilles de protoxyde d'azote, etc.) et des travaux d'entretien et de modernisation des fours planifiés sur le second semestre 2023.



Les sous produits 4.



38 356
tonnes
de résidus d'exploitation
produits par l'UVE

25% du tonnage entrant



	2022		2023		Evolution 2022/2023
	Volume tonnes	Ratio à la tonne incinérée kg/tonne	Volume tonnes	Ratio à la tonne incinérée kg/tonne	
Mâchefers	27 669	191	29 522	187	-2,7%
Métaux ferreux	2 157	14,9	2 409	15,3	+2,7%
REFIOM*	5 836	40,2	6 425	40,8	+1,5%
TOTAL	35 662		38 356		

* Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

Les mâchefers ont été évacués en totalité sur l'installation de maturation et d'élaboration des Mâchefers (IME) de l'entreprise Modus Valoris. Ils sont préparés pour être valorisés en sous-couche routière. En sont également extraits 408 tonnes de métaux ferreux et 590 tonnes de métaux non ferreux qui sont recyclés.

Les REFIOM sont traités en installation de stockage de déchets dangereux.

Consommations de l'UVE 5.

Les consommations correspondent aux besoins de l'UVE pour fonctionner.

	2022		2023		Evolution 2022/2023
	Conso.	Ratio à la tonne incinérée	Conso.	Ratio à la tonne incinérée	
Electricité	16 959 MWh	117 kWh/t	17 694 MWh	112 kWh/t	-4,3%
Fuel	294 m ³	2,03 L/t	314 m ³	1,99 L/t	-2%
Eau	57 805 m ³	0,40 m ³ /t	67 039 m ³	0,43 m ³ /t	+7,5%
Chaux	1 857 t	12,8 kg/t	2 319 t	14,7 kg/t	+14,8%
Charbon actif	100 t	0,69 kg/t	71 t	0,45 kg/t	-34,8%
Ammoniaque	348,4 t	2,4 kg/t	439 t	2,78 kg/t	+15,8%



Electricité

95% issues de la production de l'UVE



Fuel

pour redémarrer les fours suite aux arrêts



Eau

99,8% en provenance d'eau de forage



Réactifs

en hausse pour tenir les nouvelles valeurs limites d'émissions

6 Valorisation énergétique

L'année 2023 a été marquée par une baisse globale des consommations énergétiques individuelles, tertiaires et industrielles.



347 434 MWh
de vapeur produite
(2,2 MWh/t incinérée)
+1% par rapport à 2022

68 911 MWh
valorisation thermique
(437 kWh/t incinérée)
-1,1% par rapport à 2022

La valorisation thermique varie en fonction de l'activité du site industriel SEQENS, de la quantité de chaleur soutirée par le réseau de chaleur urbain et de la vapeur soutirée par la turbine.

6 951
MWh
Site industriel
SEQENS

39 716
MWh
Réseau de chaleur
urbain

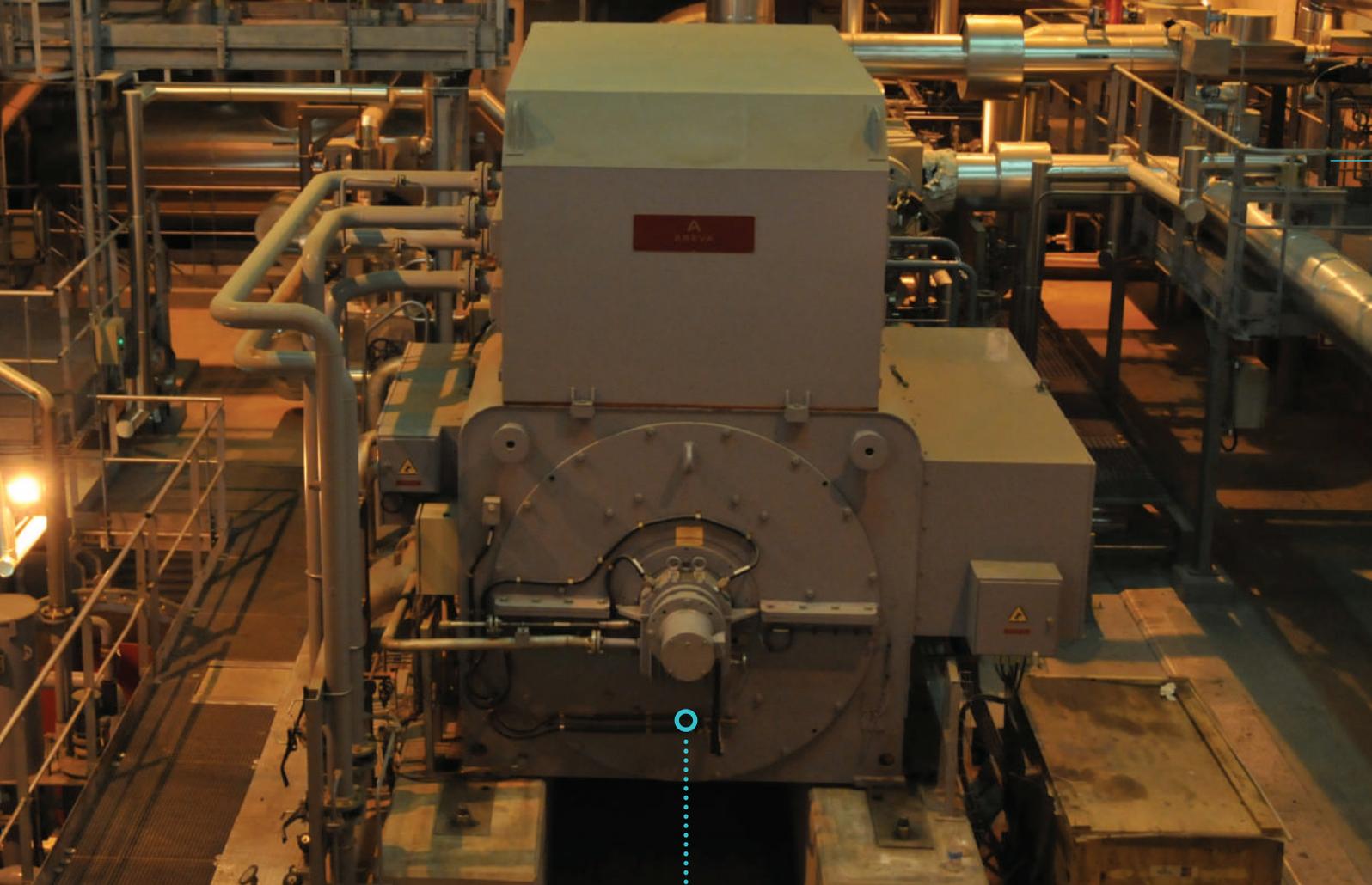
22 244
MWh
Auto-consommation
UVE

Le fonctionnement de l'UVE dégradé sur 2023, conjugué à la révision de la turbine en 2022 ont généré des dysfonctionnements impactant la production électrique. Les travaux prévus à l'été 2024 permettront de résoudre cette problématique.

60 548 MWh
valorisation électrique
(384 kWh/t incinérée)
+1% par rapport à 2022

43 754
MWh
Vente

16 794
MWh
Auto-consommation UVE



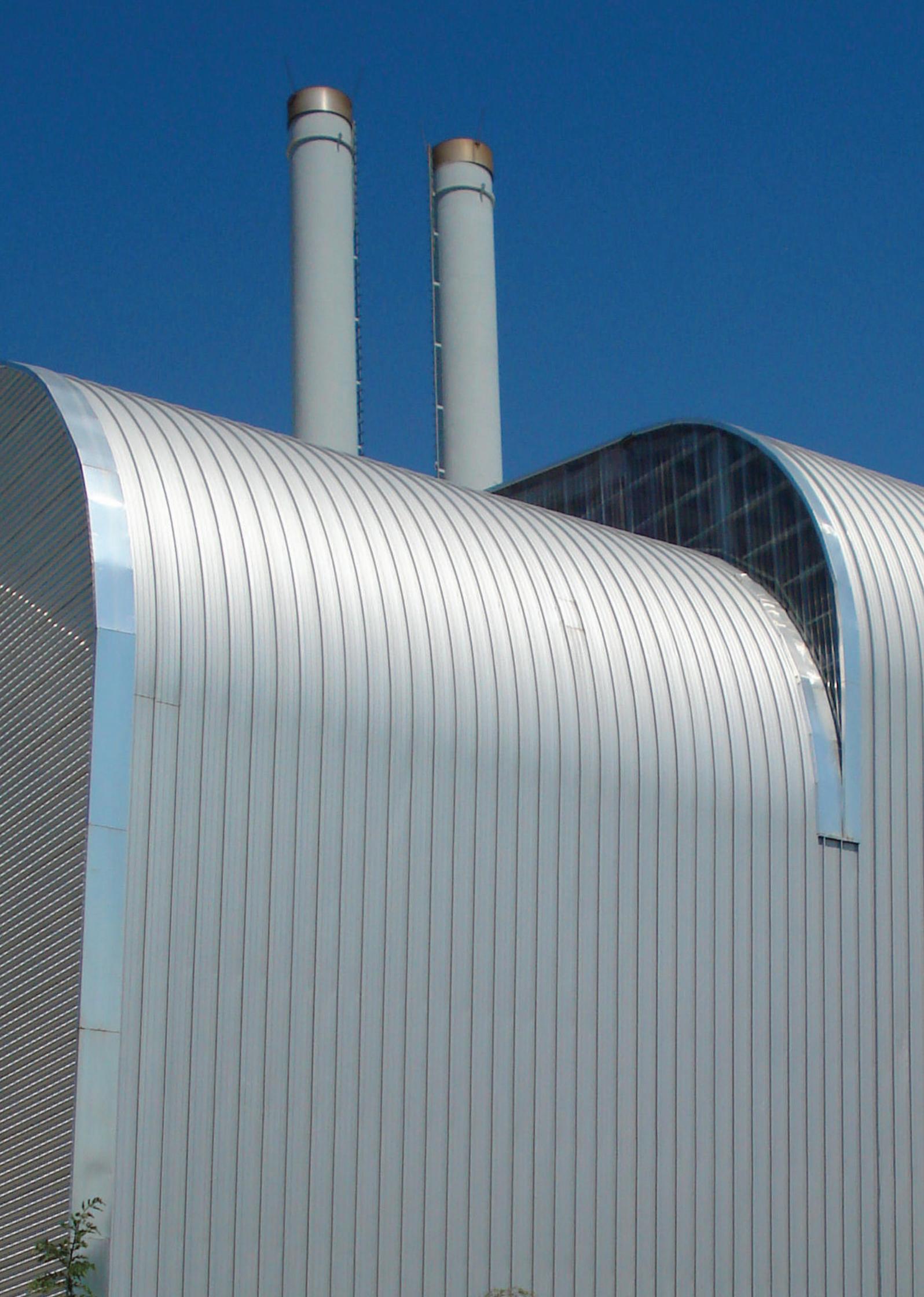
GRUPE TURBO-ALTERNATEUR (GTA)

	2022	2023	Evolution 2022-2023
Temps de fonctionnement du GTA (heures)	7 563	8 133	+7,5%
Puissance moyenne de production (MW)	7,9	7,4	



69,9
%
**performance
énergétique**

Si la performance énergétique des installations est en baisse par rapport à l'année 2022, elle se situe toutefois toujours au-dessus du seuil de 65% permettant de considérer le Pôle Déchets-Energies comme Unité de Valorisation Energétique.



SYNTHÈSE ENVIRONNEMENTALE



1 En bref



850
°C

température minimale
des fours



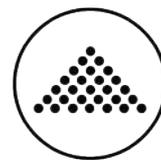
12
m/s

vitesse minimale des fumées
en sortie cheminée



0

rejet
des eaux
de process industriel



100
%

des mâchefers
valorisables

25,5
heures
ligne n°1



13,5
heures
ligne n°2

de dépassement des VLE semi-horaires
(sur 60h par ligne et par an autorisées)



Contrôle 2. des rejets atmosphériques

Les 2 lignes de combustion sont équipées d'analyseurs en continu des émissions à la cheminée.

Paramètres analysés :

Monoxyde de carbone (CO), Carbone organique total (COT), Poussières totales, Chlorure d'hydrogène (HCl), Fluorure d'hydrogène (HF), Dioxyde de soufre (SO_x), Dioxyde d'azote (NO_x), Ammoniac (NH₃).

Un suivi en continu du mercure (Hg) a été mis en place en fin d'année 2023.

Moyennes des concentrations annuelles du suivi continu

	CO	COT	Poussières	HCl	HF	SO _x	NO _x	NH ₃
VLE en mg/ Nm ³	50	10	10	10	1	50	80	30
Ligne 1	4,09	0,35	3,29	3,71	0,03	22,90	46,85	1,87
Ligne 2	4,77	0,45	2,08	3,70	0,10	14,73	44,20	0,61

Un compteur permet de comptabiliser les dépassements semi-horaires qui pourraient survenir. Au regard de ces résultats, les émissions de fumées sur l'exercice 2023 respectent les seuils réglementaires de l'arrêté préfectoral pour les deux fours.

Dioxines et furanes

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu par cartouches, disposées sur des périodes d'environ 4 semaines, pour mesurer la concentration en dioxines et furanes dans les émissions. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses.

Sur 2023, la valeur moyenne des résultats de tous les prélèvements effectués sur les 2 lignes est de 0,098 ng-ITEQ/Nm³, pour une norme à 0,1 ng-ITEQ/Nm³.

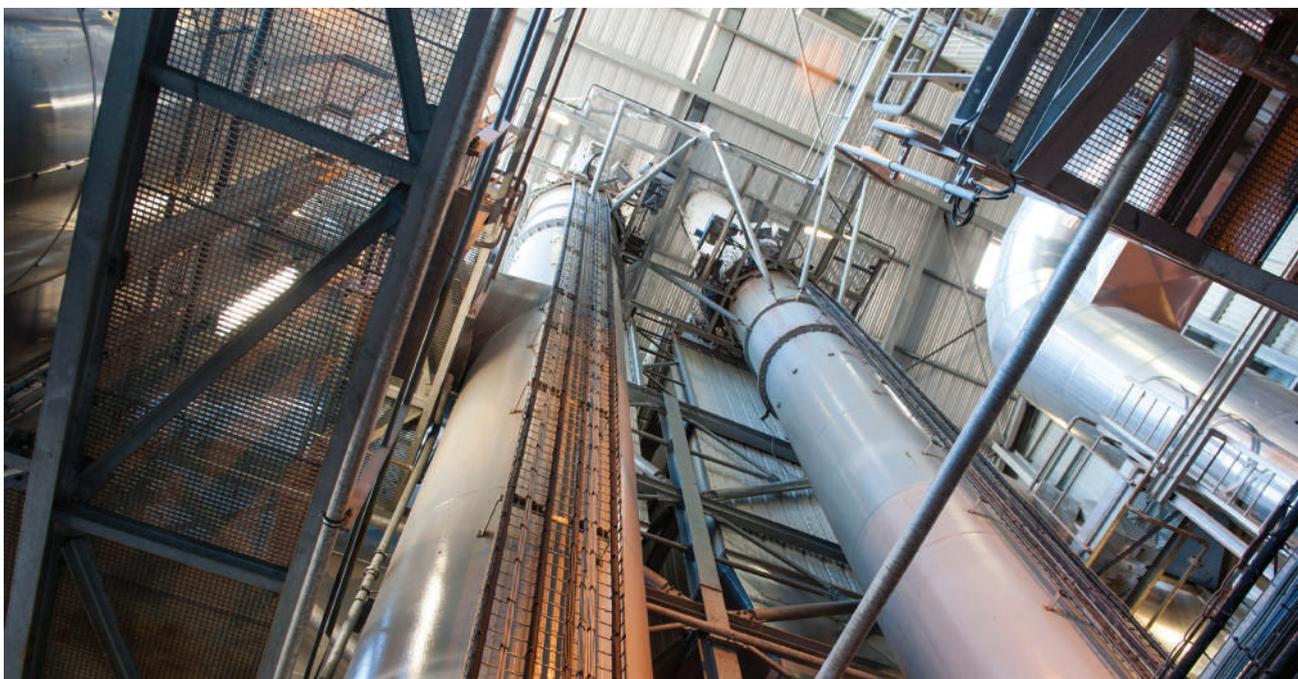
Ce résultat, bien plus élevé que les années précédentes, s'explique par deux dépassements des valeurs réglementaires sur la période de prélèvement du 17 juillet au 14 août 2023 (ligne 2) et du 14 août au 11 septembre 2023 (pour les 2 lignes). L'événement principal ayant provoqué ces dépassements est un blackout électrique le 14 août sur l'usine juste avant le changement des cartouches : la combustion et le reste des installations, dont le traitement des fumées, se sont arrêtés brutalement alors que des déchets étaient encore sur les grilles. Des analyses sur les eaux de rinçage des cannes de prélèvement ont également démontré que les cannes avaient été chargées en dioxines lors du blackout, ce qui doit expliquer, en partie, la quantité importante retrouvée sur la deuxième période de prélèvement. A ceci s'ajoutent plusieurs arrêts fortuits au mois d'août qui ont probablement contribué à d'autres petits pics de dioxines.

Les contres-analyses et les cartouches suivantes montrent bien un retour à la normale. Un plan d'actions a été défini pour prévenir de nouveau ce phénomène.

.....

2 contrôles par an sont réalisés en complément par un organisme de contrôle agréé et indépendant (SOCOR AIR). Les paramètres analysés sont les mêmes que les mesures en continu et semi-continu pour les dioxines, auxquels s'ajoutent les émissions en métaux lourds. Les résultats sont majoritairement conformes aux VLE associées en vigueur.

Un dépassement a toutefois été mis en évidence sur le premier contrôle sur le flux en NO_x. La contre-analyse a permis de constater que ce dépassement a été ponctuel.



3 Surveillance environnementale

En complément des mesures d'autosurveillance sur les fumées, le SITOM Nord Isère réalise une surveillance environnementale autour du site pour les dioxines et métaux lourds avec :

- des mesures sur les retombées atmosphériques deux fois par an via des jauges Owen installées durant deux mois puis analysées par l'association ATMO AURA
- des prélèvements d'air tous les deux ans, quatre fois deux semaines directement par l'association ATMO AURA
- des mesures annuelles dans les lichens par le bureau d'études Evinerude

La synthèse de ces résultats est faite par l'entreprise Bio-Tox, spécialiste des risques sanitaires et environnementaux.

Cartographie des points de surveillance autour du Pôle Déchets-Energies

-  Prélèvement air
-  Jauges Owen
-  Prélèvements Lichens

Source : Google Earth / Bio-Tox



Ces résultats sont contrôlés et discutés en Comité de surveillance environnementale (CSE) composé d'élus du territoires et des associations environnementales ; ainsi qu'en Commission de suivi de site (CSS), organe réglementaire formé en sus de la DREAL et de la Préfecture de l'Isère.

Les résultats complets sont disponibles sur www.sitom-ni.fr



Jauge Owen



*Prélèvement
de lichens*



SYNTHÈSE ÉCONOMIQUE

.....

1 Coût de l'outil de traitement



161 155

tonnes
gérées
en 2023



10,5

M€
coût

d'exploitation

dont 4M€ ancien marché
et 6,5M€ MPGP à compter du 25/04/2023



8,9

M€

de recettes
de valorisation énégetique



20,3

M€

de recettes de traitement
des déchets et assimilés



Grille tarifaire 2.

Les tarifs appliqués par le SITOM Nord Isère aux apports de déchets en 2023 varient en fonction de l'apporteur ainsi que du gisement et de la disponibilité des installations.

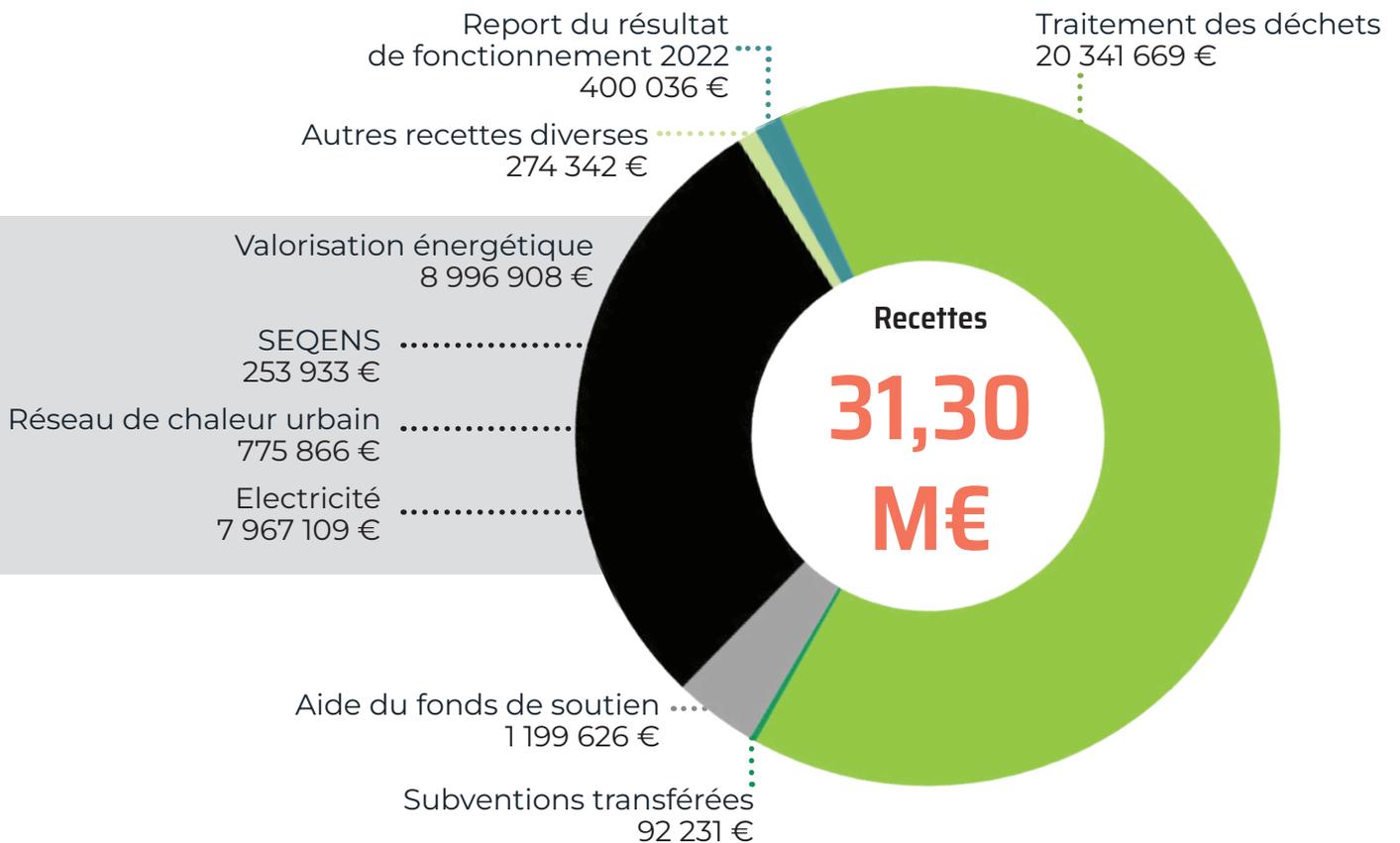
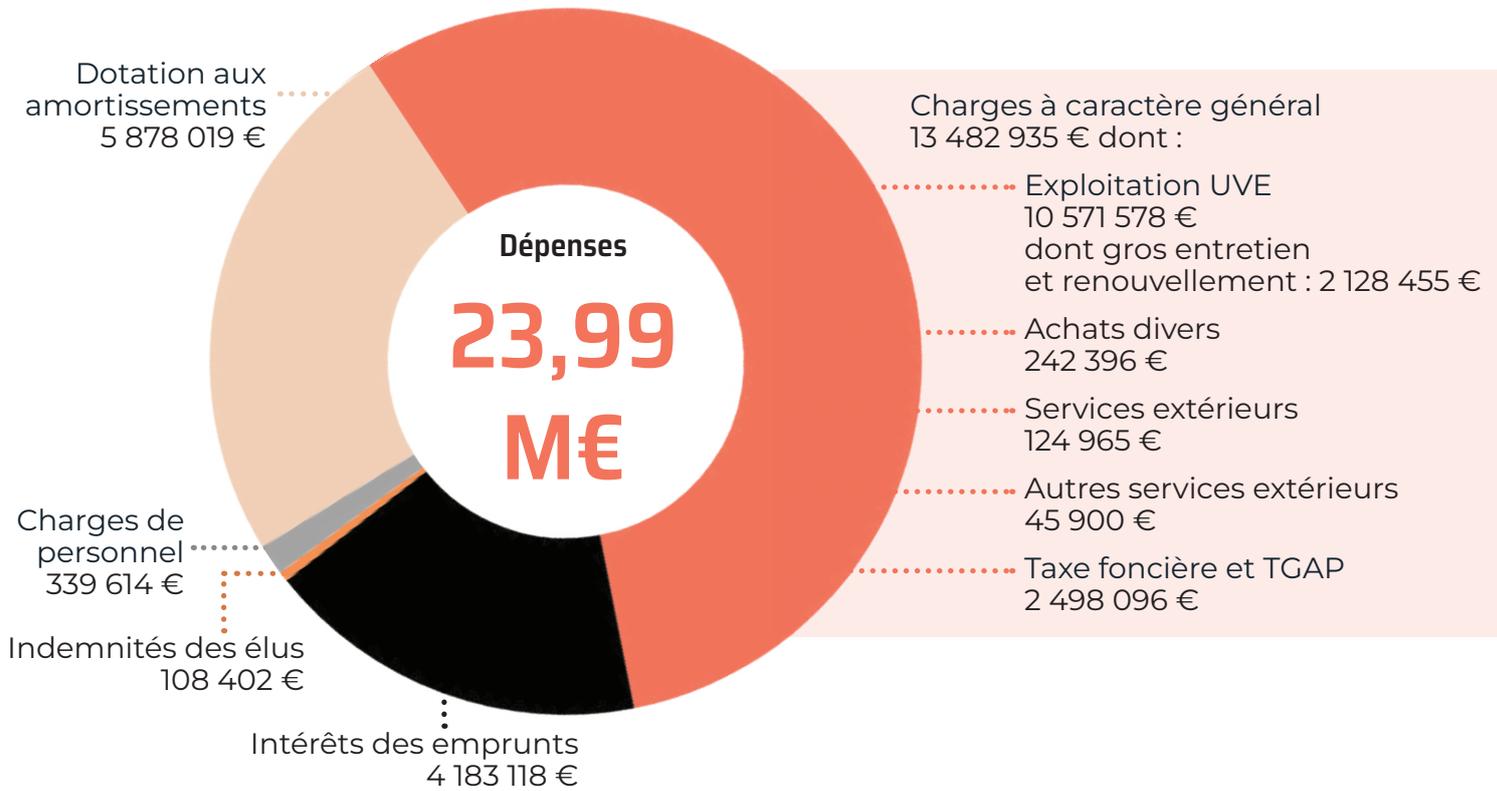
Sauf mention expresse, les tarifs s'entendent hors TGAP qui est de 12€ HT/tonne pour l'année 2023.

Apporteur	Type d'apport	2022 € HT/tonne	2023 € HT/tonne	Evolution 2022-2023
EPCI adhérents	Déchets ménagers et assimilés	120	118	-1,7%
	Encombrants incinérables broyés	78	92	+17,9%
Administrations, sociétés, et particuliers en fonction de la disponibilité des installations Service ponctuel	Déchets ménagers et assimilés, archives, déchets divers, déchets à haut PCI issus du tri mécano-biologique et / ou d'un tri mécanique	152	160	+5,3%
	Forfait entre 1 et 100 kg	16 incluant TGAP	17 incluant TGAP	+6,3%
Sociétés privées en convention avec maintien du service en cas d'arrêt des installations	Déchets ménagers et assimilés Déchets à haut PCI issus du tri mécano-biologique et / ou d'un tri mécanique	126	133	+5,6%
Sociétés privées et EPCI extérieurs en convention avec suspension du service en cas d'arrêt des installations		112	118	+5,4%
EPCI extérieurs avec maintien du service en cas d'arrêt des installations			123 nouvelle tarification	-
Douanes, Gendarmerie, Police, et / ou produits provenant de sociétés diverses saisis en douanes	Produits divers de contrefaçon, palettes en bois, produits de stupéfiants saisis en douanes et / ou sur réquisition judiciaire	489 non soumis à TGAP	516 non soumis à TGAP	+5,5%
	Forfait entre 1 et 100 kg	46 non soumis à TGAP	49 non soumis à TGAP	+6,5%

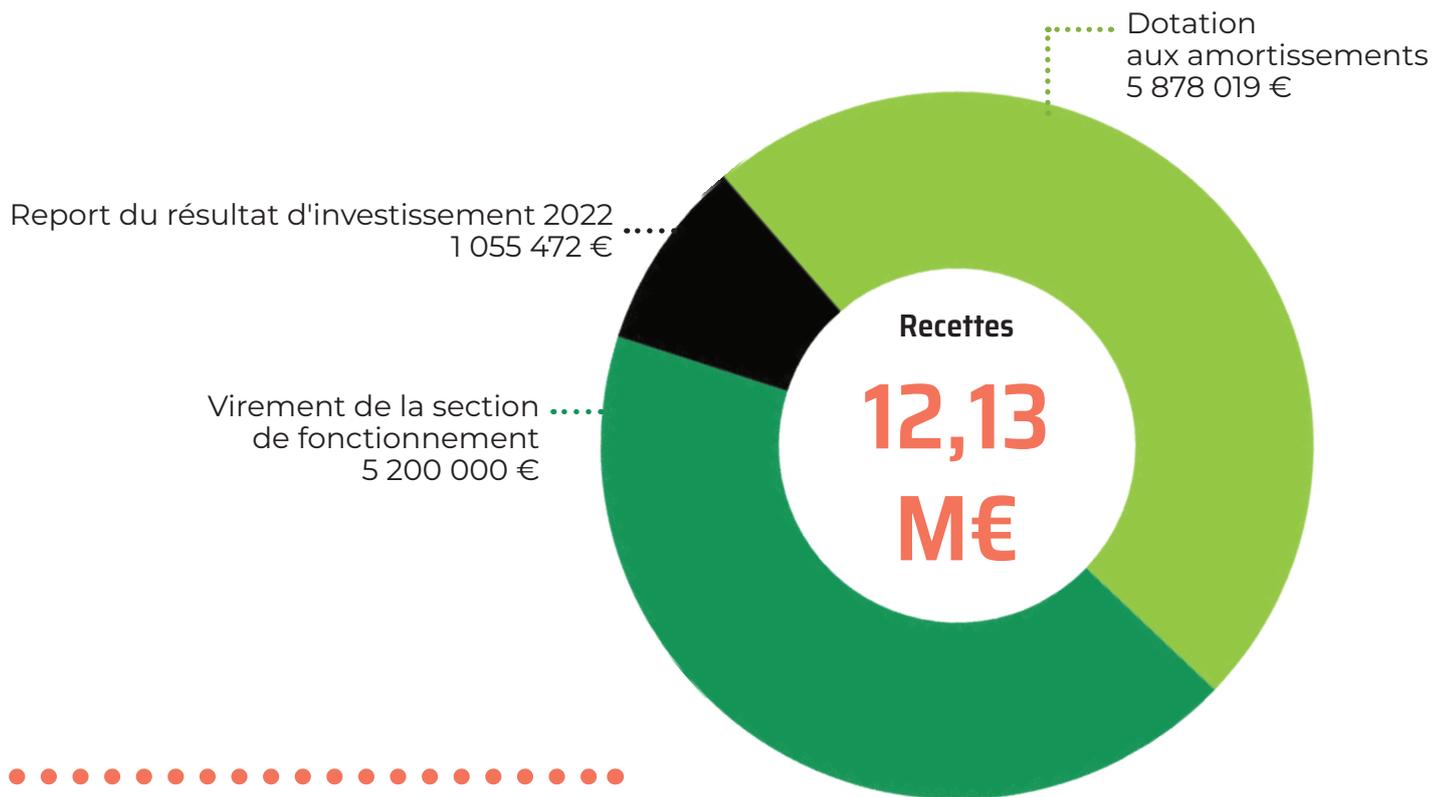
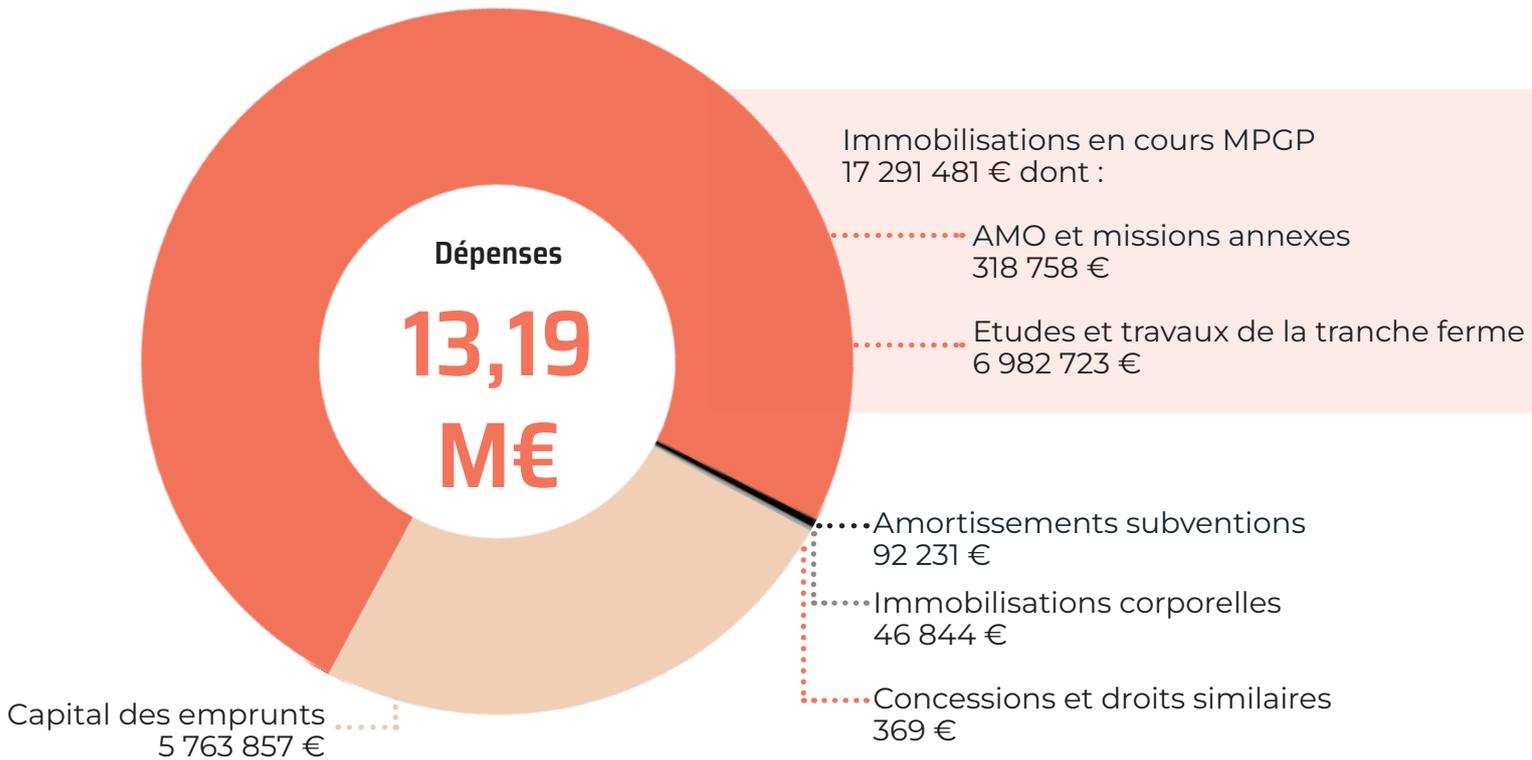
3 Compte administratif

Les données chiffrées ci-après sont extraites du compte administratif 2023 et s'entendent hors taxe.

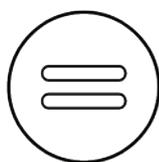
FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



+7,31 M€
Résultat de la section
de fonctionnement



-1,06 M€
Résultat de la section
d'investissement

au 31 décembre 2023



Résultat de clôture 2023

+6,25 M€

Ce résultat a été basculé en 2024 sur la section d'investissement afin de financer les travaux d'optimisation des installations prévus au MPGP

EN CONCLUSION



L'année 2023 permet de constater une baisse du gisement des ordures ménagères résiduelles provenant des adhérents du SITOM Nord Isère.

Cette baisse peut s'expliquer par la prévention et le recours des usagers aux autres modes de traitement (tri sélectif, composteur et déchèteries) liée à un contexte inflationniste ralentissant la consommation des ménages.

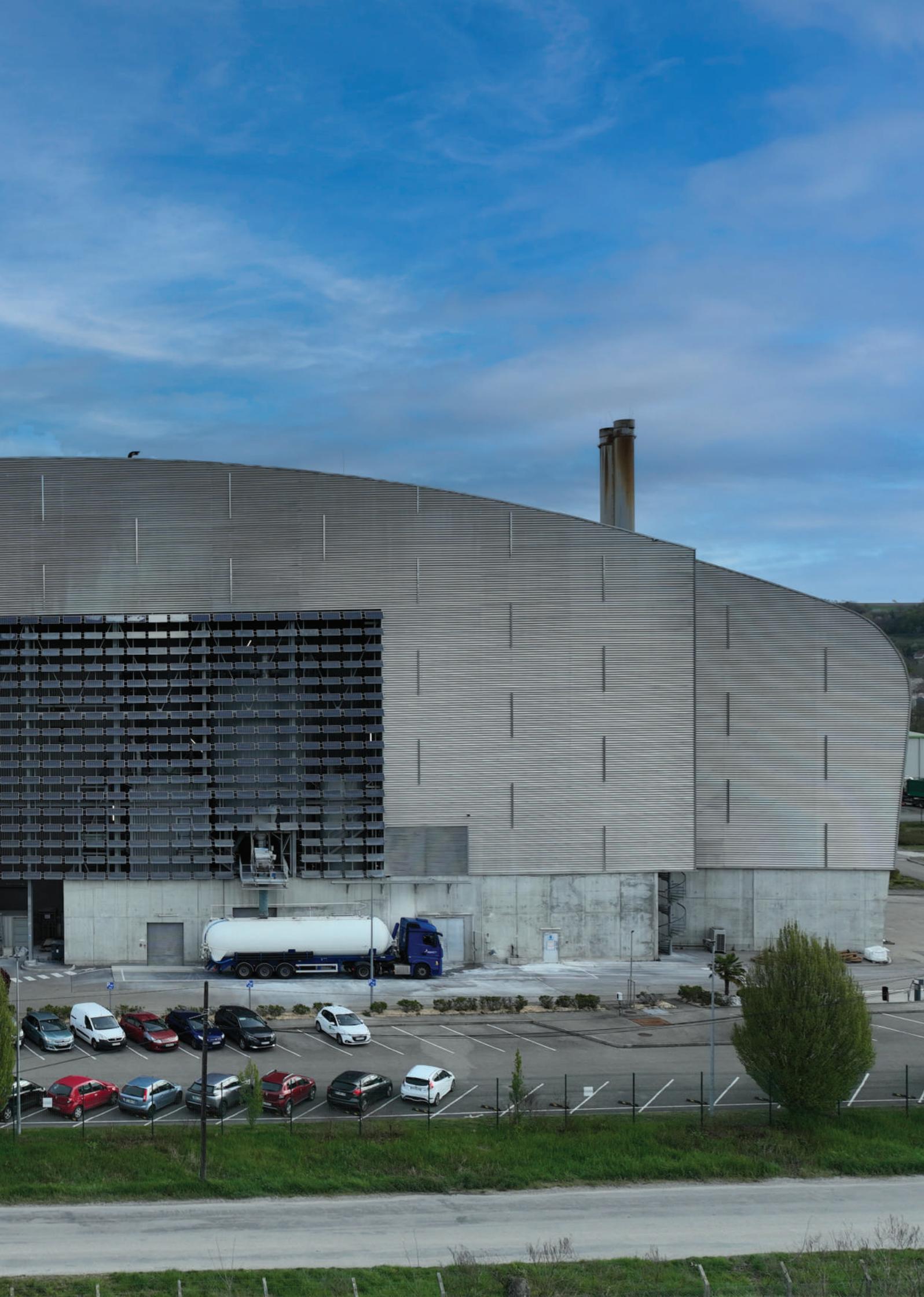
Par ailleurs le fonctionnement dégradé des installations au cours de l'année 2023 rythmé par des aléas techniques répétitifs sur les lignes 1 et 2 ainsi que le GTA ont conduit les services du SITOM Nord Isère à limiter le tonnage entrant.

De surcroît, pour la réalisation des premiers travaux du MGP intervenus sur les mois de septembre et octobre 2023, 1 522 tonnes d'encombrants ont été détournés.

Aussi, l'instabilité du fonctionnement de l'UVE avec ces aléas techniques successifs, la limitation du tonnage entrant et le détournement des encombrants ont, également, impacté la production de la valorisation énergétique sous toutes ses formes (vapeur, chaleur et électricité).

Les travaux d'optimisation des installations ainsi que la réalisation d'une plateforme de broyage des encombrants en 2024 permettront au SITOM Nord Isère d'offrir d'avantage un service public de qualité, respectueux de l'environnement et ce grâce à un outil de performances qu'est le Pôle Déchets-Energies.







Avenue des Frères Lumière - CS 42008
38307 BOURGOIN-JALLIEU Cedex
04.37.03.23.90
contact@sitom-ni.fr

sitom-ni.fr



ENGAGÉ POUR OPTIMISER
SA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
LE SITOM NORD ISÈRE EST CERTIFIÉ



Directeur de la publication : Jean-Pierre GIRARD, Président
Conception, rédaction et réalisation : service communication du SITOM Nord Isère
Crédits : SITOM Nord Isère, Google Earth, Canva
Impression : Imprimerie CUSIN / juin 2024 / papier recyclé